

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi trente et un mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Annie BRAS-DENIS, Maire.

Présents : MM BRAS-DENIS Annie, LE GUEUZIEC Jean-Yves, LE QUÉRÉ Martine, COATANLEM Pascale, LE GUERN Frédéric, LAFONTAINE Marcel, SALLOU-LE GUEN Nadine, EVEN Jean-Michel, ROUDAUT Benoît, GUEGAN Stéphane, LE GALL Florence (arrivée 18h12), PERRON Sandra, GAHINET Marie (arrivée 18h30), LE BASTARD Claudine, HILIQUEIN Hervé (arrivée 18h15), LE BALCH Pierrick

Absents : BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, CORSON Jeannine

Procurations : BLANZIN Jérémy à BRAS-DENIS Annie, LE CORRE Nathalie à COATANLEM Pascale, CORSON Jeannine à HILIQUEIN Hervé

Madame le Maire ouvre la séance à 18h02.

Madame Pascale COATANLEM est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mai 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents.

*18h08 Arrivée de Jean-Yves LE GUEUZIEC*

*18h12 Arrivée de Florence LE GALL*

*18h19 Arrivée de Hervé HILIQUEIN*

**2. Exercice de droit de préemption urbain – restaurant Sainte-Barbe**

*Pierrick LE BALCH sort de la salle pour ne prendre part ni au débat, ni au vote.*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un élément nouveau est intervenu, à savoir que les preneurs pressentis pour l'activité de restauration ont indiqué que si la commune ne savait pas effacer les doubles frais de notaire, leur banque ne les suivrait pas.

En conséquence, la question de la préemption se repose et il est demandé au conseil municipal d'échanger et de se prononcer à ce sujet.

Madame le Maire indique qu'elle a été approchée par un investisseur dans la semaine, qui a des activités en Bourgogne et en Savoie. Elle donne la parole à Jean-Michel EVEN, qui a été en contact téléphonique avec lui.

*Jean-Michel EVEN indique qu'effectivement cet investisseur âgé de 71 ans s'intéresse au restaurant pour son fils, actuellement en étude de restauration. Il a pour projet d'employer une serveuse et il s'axerait sur une activité de restauration à la carte.*

*Claudine LE BASTARD demande la raison des doubles frais de notaire.*

*Madame le Maire répond que comme l'acquisition du restaurant se ferait via un droit de préemption urbain, il ne peut y avoir de clause de substitution au profit d'un autre acquéreur. Il y aurait donc deux actes notariés à effectuer, avec les frais afférents.*

*Sandra PERRON demande pourquoi cet investisseur n'achète pas directement le bien.*

*Madame le Maire répond que c'est impossible car un compromis est déjà signé avec un autre acheteur.*

*Claudine LE BASTARD rappelle que le restaurant est en vente depuis début 2023 et qu'il peut être compliqué de relancer une activité à l'arrêt depuis longtemps. Elle pense également qu'il faut éviter de laisser le bâtiment vide plus longtemps et que s'il n'y a pas de reprise sûre par un restaurateur, l'opération est trop risquée pour la commune.*

*Hervé HILQUIN partage cet avis, il est trop risqué de faire l'acquisition du restaurant Sainte-Barbe s'il n'y a plus de restaurateur intéressé. Il indique que c'est regrettable car le projet était très complémentaire avec le restaurant de l'Utopie, mais que sans repreneur de l'activité de restauration, l'exercice de préemption n'est plus légitime.*

*Madame le Maire indique qu'elle partage cet avis également, d'autant que d'autres situations de commerce sont préoccupantes sur la commune. Les deux boulangeries sont en effet concernées par des demandes de travaux de mise aux normes. Ne pouvant faire face à ces travaux, tout en accusant un manque de personnel, Monsieur et Madame LOTTIN se sont résignés à annoncer la fermeture de leur établissement à la fin du mois de juin, faute de repreneurs.*

*Claudine LE BASTARD indique en effet qu'il est difficile de trouver des repreneurs et qu'actuellement 111 boulangeries sont en vente en Côtes d'Armor.*

Entendu cet exposé,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

**ABROGE** la délibération n° 61-2024 du 22 mai 2024, décidant l'exercice du droit de préemption urbain pour acquérir le bien situé 1 rue de Pen ar Roho, cadastré section AB 285, appartenant à M. et à Mme GIMENEZ Vincent et Francine,

**DECIDE** de ce fait, de ne pas exercer le droit de préemption urbain qui lui a été délégué par Lannion-Trégor Communauté pour acquérir le bien situé 1 rue de Pen ar Roho, cadastré section AB 285, et d'en informer Lannion-Trégor Communauté pour la tenue du registre des préemptions, conformément à l'article R. 213-20 du Code de l'Urbanisme,

**DIT** que Madame Le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

*18h29 Retour de Pierrick LE BALCH dans la salle*

### **3. Questions diverses**

Madame le Maire confirme l'arrivée en fin d'année d'un nouveau médecin à la Maison de Santé du Vieux-Marché. Il s'agit d'un collègue du Dr Marin BARRET, ce qui conforte la décision du conseil municipal de lui avoir accordé une convention d'occupation de la colocation solidaire au-dessus de la médiathèque.

Madame le Maire indique que, par ailleurs, une rumeur circule sur la fermeture de La Poste de Plouaret au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cette rumeur est infondée, car il s'agit uniquement d'un regroupement de direction au niveau des secteurs de Lannion, Bégard, Plestin les Grèves et Plouaret.

Madame le Maire rappelle toutefois que les réorganisations du groupe La Poste opérées sur le territoire ont eu des conséquences notamment pour Belle Isle en Terre, qui a perdu ses facteurs. Elle indique qu'elle a fait une demande pour que les communes du code postal 22780 (Loguivy-

Plougras, Plounérin et Plougras) puissent dépendre du centre de tri de Plouaret, plutôt que de celui de Saint-Agathon, pour une meilleure cohérence territoriale.

*18h37 Claudine LE BASTARD quitte l'assemblée.*

➤ **Visite du Sénat le 1<sup>er</sup> juillet**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que, comme tous les ans, Annie LE HOUEROU et Gérard LAHELLEC, sénateurs des Côtes d'Armor, proposent une visite de du Sénat le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Les personnes intéressées doivent se manifester avant le 13 juin prochain. La prochaine proposition de visite du Sénat sera le jeudi 31 octobre 2024.

➤ **Acquisition de CD « Gwerz des Sept-Saints »**

Madame le Maire informe l'assemblée que Sébastien LE GUILLOU propose à la commune de faire l'acquisition de 5 CD de « Gwerz des Sept-Saints », au prix de 25€ l'unité.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,**

Approuve cette décision.

➤ **Manifestations à venir**

Samedi 1<sup>er</sup> juin : Sieste musicale Voce Humana

Dimanche 2 juin : arrivée de 4 artistes circassiens en résidence d'artiste pour 3 semaines. Un des artistes logera dans la location solidaire au-dessus de la médiathèque.

*Hervé HILQUIN demande un point d'avancement sur les logements au-dessus de l'Utopie.*

*Madame le Maire indique que le premier logement est quasiment terminé, il manque uniquement une plaque de cuisson. Pour le deuxième logement, la commune attend un accord de subvention du fonds de concours de Lannion Trégor Communauté avant de démarrer les travaux.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.